

DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBAIN, C'EST POSSIBLE

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017 À FONTAINE (38)

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

9 h : La biodiversité c'est le nombre d'espèces animales et végétales en présence sur la planète. Ce nombre est oscillant : chaque jour disparaissent des espèces fragilisées par l'activité humaine, la pollution (disqualification biologique des milieux) ou les changements climatiques. La pollution et les changements climatiques agissent de façon insidieuse, généralement invisible et se déployant sur le long terme de sorte qu'il est parfois difficile de relier les causes de la disparition à la disparition elle-même. Pour des raisons diverses six «extinctions» de diversité ont eu lieu au cours de l'histoire de la planète, la probable future extinction dont nous sommes les témoins étonnés trouve sa raison principale dans notre propre activité, notre système de vie et de consommation. L'origine anthropique de l'effondrement de la diversité participe d'un mécanisme agissant en profondeur sur la planète auquel le glaciologue Claude Lorius attribue une puissance quasi géologique, ce qui le détermine à déclarer que nous sommes entrés dans l'ère «anthropocène» et ce depuis la fin du XIX^e siècle...

Protéger la Biodiversité autour de nous, notamment dans l'espace public, apprendre à nommer ce que l'on observe pour mieux le respecter. orienter l'activité humaine et l'aménagement afin de prendre en compte les enjeux indispensables à la Vie sur la Terre est à la portée de l'action publique et citoyenne.

Intervenant : **GILLES CLEMENT**, jardinier, paysagiste, et écrivain

 **SALLE PIERRE FUGAIN AVENUE JEAN-JAURÈS À FONTAINE (38)**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBAIN, C'EST POSSIBLE

☐ samedi 18 novembre 2017

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants 150€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 200€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 500€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 250€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 700€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 300€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 900€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 350€ | <input type="checkbox"/> Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 400€ | <input type="checkbox"/> 1300€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité